

Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)

Complément de l'approbation de l'avant-projet pour le tunnel de base du Ceneri: option pour un système de tunnel

L'Office fédéral des transports communique:

En complément à sa décision du 15 mars 1999 concernant les avant-projets du Lötschberg, du Saint-Gothard, du Ceneri et de la Suisse orientale ainsi que le plan sectoriel AlpTransit (FF 1999 2521), le Conseil fédéral a déterminé, par arrêté du 3 juillet 2001, que le tunnel de base du Ceneri serait construit selon le système des deux tubes à simple voie.

Le plan sectoriel AlpTransit sera mis à jour en conséquence.

14 août 2001

Office fédéral des transports

Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Complément de l'approbation de l'avant-projet pour le tunnel de base du Ceneri: option pour un système de tunnel

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.08.2001
Date	
Data	
Seite	3651-3651
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 565

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.